

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°77-2025

Objet : Autorisation d'organisation et d'ouverture d'un bal par l'association
Comité des Fêtes

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu les articles L 221 2-1 et suivants du CGCT ;
Vu l'article R 610-5 du code pénal ;
Vu la demande présentée par l'association Comité des Fêtes représentée par
Monsieur Guillaume BLANCHEFORT en vue de l'organisation d'un bal pour
la fête patronale de La Chaise-Dieu au jardin public le 26 juillet 2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Guillaume BLANCHEFORT, président de l'association Comité des Fêtes, est autorisé à organiser et ouvrir au jardin public de La Chaise-Dieu, un bal public qui se tiendra le samedi 26 juillet 2025 à compter de 22 heures jusqu'à 3 heures.

Article 2 : En aucun cas le bal ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

Article 3 : Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 6 : Les services de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 25 juin 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

